TRAVAILLEUR DÉSIGNÉ À LA SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL
GROUPE B

Durée
3.5 jours

Date début prochaine session
09/02/2026

Nb places dispo.
Complet

Langue
FR

LIEU DE LA FORMATION

IFSB
Référence : S2015
Formateurs : Formateurs de l'IFSB avec la participation de spécialistes en la matière.
Effectif max : 14 participants
Langue : FR;DE;LU
Tarif : 750,00 € HTVA

ACCÈS AU LIEU DE FORMATION

INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL DU BATIMENT SA.

PUBLIC CIBLÉ

Responsables sécurité des entreprises du gros oeuvre et du parachèvement dont l'effectif est compris entre 16 et 49 salariés.

OBJECTIF

La formation vise a former les Travailleurs Designes des entreprises de construction et du parachevement (reglement grand-ducal du 9 juin 2006 qui rend obligatoire la formation en matiere de Securite et de Sante des travailleurs designes de toutes les entreprises du Grand-duche de Luxembourg).

CONTENU DE LA FORMATION

Le programme de la formation est basé sur l'Arrêté ministériel du 18 juillet 2007 déterminant les programmes des différents cycles de formation pour travailleurs désignés.
Groupe B : Formation de base (8 heures)

- Présentation des missions et de la fonction du travailleur désigné
- Législation concernant la sécurité et la santé sur le lieu de travail
- La santé au travail
- Méthode d'analyse et d'évaluation des risques
- Les accidents de travail et de trajet, les incidents graves et les maladies professionnelles
- Communication
- Management de la Sécurité et de la Santé au travail.

Groupe B : Formation spécifique (20 heures)

- Les machines et les équipements de travail
- Facteurs de risques et mesures de prévention
- Management opérationnel de la Sécurité et de la Santé (Module technique)
- Principes généraux de la prévention
- Exercices pratiques.

PRÉ-REQUIS DE RECEVABILITÉ DE L’INSCRIPTION

- Effectifs de la société: 16-49 salariés.
- Expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans un domaine d'activité essentielle de l'entreprise.
-Formation professionnelle dans un domaine d'activité de l'entreprise.
-L'évaluation écrite se déroulera le dernier jour de la formation de 17h00 à 18h00

PÉDAGOGIE

La formation alternera avec des exposés théoriques, des échanges d'expériences, vidéos, des exercices pratiques,...

VALIDATION DE LA FORMATION

La formation sera sanctionnée par une évaluation écrite qui se tiendra le dernier jour de la formation de 17h00 à 18h00.
Après l'évaluation, un certificat de formation sera remis à chaque bénéficiaire.